

Temps ordinaire - 26e Semaine: Dimanche (B)

Texte de l'Évangile (*Mc 9,38-43.45.47-48*): Jean, l'un des Douze, disait à Jésus: «Maître, nous avons vu quelqu'un chasser des esprits mauvais en ton nom; nous avons voulu l'en empêcher, car il n'est pas de ceux qui nous suivent». Jésus répondit: «Ne l'empêchez pas, car celui qui fait un miracle en mon nom ne peut pas, aussitôt après, mal parler de moi; celui qui n'est pas contre nous est pour nous. Et celui qui vous donnera un verre d'eau au nom de votre appartenance au Christ, amen, je vous le dis, il ne restera pas sans récompense (...)».

Les principes de solidarité et subsidiarité dans la Doctrine Sociale de l'Église

REDACTION evangeli.net (réalisé à partir de textes de Benoît XVI)

(*Città del Vaticano, Saint-Sige*)

Aujourd'hui, les mots de Jésus nous invitent à considérer l'un des principes d'une organisation sociale invoqués par la Doctrine Sociale de l'Église: la solidarité. La vie sociale crée des interdépendances multiples, de façon à ce que nous devons prendre conscience des nécessités d'autrui, en les considérants comme propres. Ainsi donc, l'interdépendance comporte des exigences de bien commun, et donne le lieu pour une catégorie morale: la solidarité, qui consiste, en premier lieu, en ce que tous se sentent responsables de tous (sans laisser la dite demande sociale seulement aux mains de l'État).

Aimer à quelqu'un est vouloir son bien et efficacement travailler pour lui. Près du bien individuel, il y a un bien rattaché avec le fait de vivre social des personnes: le bien commun. Désirer le bien commun et s'efforcer pour lui est exigence de justice et de charité.

—Le principe de solidarité doit se maintenir intimement uni au principe de subsidiarité: la solidarité sans la subsidiarité finirait dans le welfarisme qui humilie le nécessiteux (en même temps que la subsidiarité sans la solidarité déboucherait au

particularisme social).